



# Assemblée générale

Distr. limitée  
4 octobre 2011  
Français  
Original : anglais

Soixante-sixième session

## Troisième Commission

Point 27 b) de l'ordre du jour

**Développement social : développement social,  
y compris les questions relatives à la situation sociale  
dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées,  
aux personnes handicapées et à la famille**

**Brésil et Japon : projet de résolution**

### **Dixième anniversaire de l'Année internationale des volontaires**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 63/153 du 18 décembre 2008 relative au suivi de l'Année internationale des volontaires et à la célébration de son dixième anniversaire,

*Notant* que l'élan suscité par l'Année internationale a contribué au dynamisme dont le bénévolat a fait preuve dans le monde, en attirant davantage de personnes issues d'un plus large échantillon de la population,

*Considérant* que le bénévolat est un élément important de toute stratégie portant, entre autres choses, sur la réduction de la pauvreté, le développement durable, l'autonomisation des jeunes, les changements climatiques, la prévention et la gestion des catastrophes, l'intégration sociale, l'action humanitaire et la consolidation de la paix,

*Ayant à l'esprit* que l'Année internationale doit faire l'objet d'un suivi intégré et coordonné dans tous les secteurs concernés des Nations Unies,

1. *Se félicite* de la célébration concluante du dixième anniversaire de l'Année internationale des volontaires en 2011 ainsi que de l'expansion et du développement du bénévolat depuis l'Année internationale tenue en 2001;

2. *Constate* que le dixième anniversaire a fourni l'occasion et l'élan nécessaires au renforcement de la collaboration sans précédent entre les gouvernements, le système des Nations Unies, la société civile, les partenaires du secteur privé et des personnes du monde entier issues d'un large échantillon de la population et réaffirme qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts en vue de



réaliser les objectifs de l'Année internationale dans les domaines de la reconnaissance, de l'amélioration et de la promotion du bénévolat ainsi que de la création de réseaux partout dans le monde;

3. *Félicite* les volontaires nationaux et internationaux pour leurs contributions et leur rôle essentiel dans la prévention des catastrophes et les efforts de relèvement, tels qu'ils sont ressortis récemment au lendemain de catastrophes naturelles comme les importants glissements de terrain et inondations dans le sud-est du Brésil et le grave tremblement de terre qui a frappé l'est du Japon;

4. *Reconnaît* que le bénévolat, y compris les formes traditionnelles d'entraide et d'auto-assistance et les autres formes de participation civique, apporte au développement économique et social une précieuse contribution dont bénéficient la société en général, ses communautés et les réseaux de bénévoles;

5. *Encourage* les États Membres à appuyer la création de centres de connaissances et d'informations et de centres de coordination aux niveaux international, régional, national et local de manière à faciliter le partage des connaissances et des pratiques en matière de bénévolat ayant fait leurs preuves et susceptibles d'être adaptées, appliquées, reproduites et développées de manière durable;

6. *Demande* aux États Membres d'élaborer des cadres réglementaires définissant clairement les conditions de service des bénévoles et d'éviter toute ambiguïté susceptible de se traduire par des abus, que ce soit de la part des bénévoles ou des organisations, permettant ainsi la mise en place d'un système de gouvernance adapté à la gestion du bénévolat;

7. *Réaffirme* qu'il convient de valoriser et de promouvoir toutes les formes de bénévolat afin de faire participer et de toucher tous les secteurs de la société, y compris les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les minorités, les migrants et ceux qui restent exclus pour des raisons sociales ou économiques;

8. *Reconnaît* que les organisations de la société civile sont importantes pour promouvoir le bénévolat et, à cet égard, considère que le renforcement du dialogue et des interactions entre la société civile, les États Membres et les Nations Unies contribue à l'essor du bénévolat;

9. *Prend note* du fait que le bénévolat contribue au développement humain et appelle les gouvernements à lui accorder une plus grande place dans les programmes et initiatives en faveur de la paix et du développement, qui sont autant de possibilités de former des coalitions de bénévoles fortes et soudées autour de buts communs aux niveaux local, national, régional et international;

10. *Prend également note* des mesures prises par les gouvernements pour appuyer le bénévolat et les appelle une nouvelle fois à poursuivre leur action;

11. *Demande* à tous les organismes compétents des Nations Unies de continuer à reconnaître et intégrer le bénévolat sous ses diverses formes dans leurs politiques, programmes et rapports et les encourage à tenir compte de la contribution des bénévoles et de l'intégrer aux futures conférences des Nations Unies et autres conférences internationales pertinentes;

12. *Reconnaît* qu'il est important de faire davantage participer tous les partenaires concernés, y compris la société civile, et de faciliter la coopération et la

coordination entre eux de manière à créer un environnement qui encourage les personnes à s'impliquer dans des activités de bénévolat et favorise le bien-être des bénévoles, et salue à ce propos l'implication accrue du secteur privé en faveur des bénévoles et l'encouragement à participer davantage en développant le bénévolat institutionnel et les activités bénévoles menées par les employés;

13. *Salue* le rôle de coordination qu'ont joué les Volontaires des Nations Unies pour aider les États Membres à l'occasion du dixième anniversaire de l'Année internationale des volontaires, notamment en prenant en charge la coorganisation des consultations régionales et de la conférence mondiale des bénévoles tenues pour le dixième anniversaire, et leur demande de poursuivre leurs efforts de promotion du bénévolat, y compris par le biais d'une mobilisation de bénévoles nationaux et internationaux et de l'élaboration de nouvelles procédures de recrutement novatrices, portant notamment sur le bénévolat en ligne;

14. *Souligne* que les relations individuelles sont une valeur fondamentale du bénévolat et encourage la poursuite des efforts visant à créer des réseaux entre les bénévoles et toutes les parties prenantes aux niveaux national, régional et international et à les renforcer, et notamment à utiliser le World Volunteer Web comme instance d'échanges à l'échelle mondiale;

15. *Salue* la participation active des comités et des organismes de coordination nationaux à la promotion du dixième anniversaire de l'Année internationale des volontaires et souligne qu'il est important de renforcer encore ce réseau mondial en vue de l'établissement de partenariats et de la mise en commun des expériences et des bonnes pratiques;

16. *Reconnaît* qu'il est nécessaire de renforcer encore les liens entre les bénévoles nationaux et les organismes internationaux détachant des volontaires pour favoriser la mondialisation des possibilités de bénévolat;

17. *Souligne* l'importance du bénévolat et de la participation des individus et des communautés à une approche globale et axée sur l'être humain, de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de la sécurité humaine et aux débats relatifs au programme mondial de développement durable « après 2015 », y compris ceux découlant de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012;

18. *Souligne également* que le bénévolat offre aux jeunes des possibilités uniques de s'impliquer et de jouer un rôle moteur pour participer au développement de sociétés pacifiques et ne faisant aucun exclu tout en leur permettant d'acquérir des compétences, de renforcer leurs capacités et d'augmenter leurs chances de trouver un emploi;

19. *Demande* aux gouvernements et au système des Nations Unies de collaborer avec les organismes faisant appel à des bénévoles pour appuyer les mesures visant à améliorer la sécurité et la protection de ceux-ci;

20. *Attend avec intérêt* un rapport complet sur la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale des volontaires ainsi que des recommandations sur la manière de mieux intégrer le bénévolat à la paix et au développement au cours de la prochaine décennie et au-delà, compte tenu de la requête présentée au Secrétaire général de lui faire rapport à ce sujet, à sa soixante-septième session, au titre de la question intitulée « Développement social ».